

Une liste intitulée *Ouvrages sur le Canada*, préparée par la Bibliothèque nationale, figure à l'Appendice 6.

7.5.2.2 La Bibliothèque scientifique nationale

Les fonctions et services de la Bibliothèque scientifique nationale sont décrits au Chapitre 9, Section 9.6.

7.5.2.3 Bibliothèques publiques

Au Canada, l'organisation des bibliothèques publiques relève des lois provinciales qui déterminent la méthode d'établissement, les services à fournir et le mode de financement. Les municipalités peuvent organiser et gérer des bibliothèques publiques ou s'unir pour créer des bibliothèques régionales en conformité avec les lois provinciales. Les organismes provinciaux chargés des bibliothèques publiques conseillent les bibliothèques locales et régionales et leur octroient des subventions.

Le tableau 7.23 donne les résultats sommaires de l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques effectuée en 1972, ainsi que les totaux correspondants pour 1971 et 1970. Le nombre de prêts s'élevait à 95.7 millions, soit 4.4 par personne. Les frais d'exploitation de l'ensemble des bibliothèques publiques se chiffraient à \$78.0 millions, soit \$3.24 par personne au lieu de \$3.28 l'année précédente. L'effectif à temps plein en 1972 était de 5,181.

7.5.2.4 Bibliothèques des universités et collèges

Pour l'année scolaire 1971-72, les bibliothèques de 114 universités (y compris d'établissements affiliés ou associés assurant quatre années de cours) ont déclaré un fonds de 26.7 millions de volumes, c'est-à-dire 72.8 par étudiant à temps plein. Les dépenses de ces bibliothèques se sont élevées à \$89.2 millions, soit \$243 par étudiant à temps plein. Leur effectif à temps plein était de 6,949. La répartition par province figure au tableau 7.24.

Le tableau 7.24 montre également que les bibliothèques de 154 collèges (établissements postsecondaires comme les collèges communautaires, les CEGEP, les CAAT, les écoles normales, etc.) disposaient en 1971-72 de 4.4 millions de volumes, soit 29.1 par élève à temps plein. Leurs dépenses s'élevaient à \$12.1 millions, soit \$80.04 par élève à temps plein. L'effectif total était de 1,052.

Sources

- 7.1 Division de l'éducation, des sciences et de la culture, Direction des institutions et des finances publiques, Statistique Canada; Division des communications, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; Direction des affaires territoriales et du développement social, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; Centre de recherches pour le développement international.
- 7.2 — 7.3.1 Division de l'éducation, des sciences et de la culture, Direction des institutions et des finances publiques, Statistique Canada.
- 7.3.2 Division de l'éducation, des sciences et de la culture, Direction des institutions et des finances publiques, Statistique Canada; les Musées nationaux du Canada.
- 7.3.3 Le Conseil des Arts du Canada.
- 7.3.4 Renseignements fournis par les gouvernements provinciaux respectifs.
- 7.4.1 L'Office national du film.
- 7.4.2 La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne.
- 7.5.1 Les Archives publiques du Canada.
- 7.5.2 La Bibliothèque nationale du Canada; Division de l'éducation des sciences et de la culture, Direction des institutions et des finances publiques, Statistique Canada.